



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétaire d'État
chargé des Affaires européennes**

CABAEU/DB/n°000325-20

Paris, le 3 décembre 2020

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me transmettre les trois résolutions adoptées par le Conseil Rhénan à l'occasion de sa séance plénière le 29 juin 2020 et je vous en remercie.

S'agissant des restrictions au passage des frontières, si la crise sanitaire a constitué un test de validité pour la coopération transfrontalière, elle a aussi montré l'impérieuse nécessité de prendre en compte la réalité des régions frontalières, ce qui a été fait : réunions quotidiennes entre mars et juin 2020 pour organiser le transfert de patients dans des hôpitaux allemands ou suisses, assouplissements des contrôles aux frontières, trois réunions du Comité de coopération transfrontalière franco-allemande convoquées par les secrétaires d'Etat en charge des Affaires européennes en avril, juin et octobre.

Tirant les leçons du printemps dernier, nous avons pu éviter une nouvelle fermeture des frontières et préserver l'activité des bassins de vie frontaliers dans la résurgence de l'épidémie cet automne, grâce à une concertation étroite avec les autorités allemandes et suisses, y inclus sur des mesures de précaution justes et proportionnées.

Au niveau européen, la recommandation 2020/1475 du Conseil du 13 octobre 2020 relative à une approche coordonnée de la restriction de la libre circulation en réaction à la pandémie de COVID-19, promue par la France et adoptée sous présidence allemande, permettra plus de prévisibilité et de transparence et attache une attention particulière aux régions frontalières. Une réflexion sur la modification du code frontières Schengen sera bientôt lancée par la Commission européenne – elle sera l'occasion de tenir compte des préoccupations que vous faites valoir en la matière.

S'agissant de la protection transfrontalière de la biodiversité, la ministre de la Transition écologique vous a indiqué dans sa lettre du 5 octobre 2020 notre mobilisation pour une mise en œuvre ambitieuse de la stratégie européenne pour la biodiversité, dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, ou encore pour une nouvelle politique agricole commune plus respectueuse de l'environnement, moins consommatrice de pesticides et plus favorable à l'agriculture biologique.

.../...

M. Josha FREY
Président du Conseil Rhénan
Secrétariat permanent du Conseil Rhénan
Rehfusplatz 11
77694 Kehl ALLEMAGNE

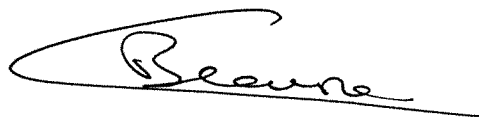
Enfin, nous devons ensemble, au niveau européen, national ou local, œuvrer pour l'atteinte des Objectifs du développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 de l'ONU dans la région du Rhin Supérieur. L'ODD 17 sur les partenariats vise justement à favoriser les partenariats multi-acteurs pour résoudre les défis locaux.

Pour sa part, la France a pris ses dispositions pour mettre en œuvre l'agenda 2030 y compris dans le contexte sanitaire actuel :

- La nouvelle stratégie nationale de développement durable adoptée en septembre 2019, apporte un cadre global dans lequel s'inscriront les projets concrets.
- Le Plan de relance français de septembre 2020 a également été bâti pour préparer l'avenir et répondre aux urgences écologique, économique et sociale.

Avec la région Grand Est et les Länder frontaliers, la France et l'Allemagne investissent dans de nombreux projets favorisant le développement intégré de la région du Rhin supérieur. Les territoires et les collectivités territoriales ont une capacité d'action nécessaire pour atteindre les ODD. Pour certaines collectivités, l'Agenda 2030 devient une boussole pour orienter l'action vers un développement durable. Enfin, le programme INTERREG Rhin supérieur en cours a pour objectif la mise en œuvre des ODD en visant notamment une croissance intelligente, durable et inclusive.

Je salue la vigilance du Conseil Rhénan, compte sur sa contribution à l'atteinte de ces objectifs et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations les plus sincères.



Clément BEAUNE